

Vous enseignez à des enfants étrangers ?



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de
la scolarisation
des enfants étrangers

SECAM

Vous intervenez ou allez intervenir dans des cours d'accueil à l'école fondamentale, des classes spécialisées d'accueil de l'État, des classes d'accueil ou d'insertion dans un lycée ?

Vous devez intégrer des enfants étrangers, migrants, demandeurs de protection internationale (DPI) ou réfugiés dans votre classe ?

Vous êtes peut-être désorientés face à la diversité des enfants, la multiplicité des langues et des origines ?

Il vous arrive de passer des heures à rechercher sur le web les meilleurs supports de cours ?

Les procédures administratives sont une jungle pour vous ?

Autrement dit vous avez besoin :

- de comprendre la situation de vos élèves,
- de communiquer avec leurs parents,
- d'accéder au matériel pédagogique adapté.

Le ministère est là pour vous soutenir avec

- son service de la scolarisation des enfants étrangers, surnommé « SECAM » - **S** comme Service / **C** comme Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants / **A** pour Aide aux enseignants / et **M** pour Médiation interculturelle

Tél. : 247 – 85207 ;

enfants.etrangers@men.lu

- des personnes ressources spécialisées par ordre d'enseignement et pour les DPI (rubrique Contacts sur le site)

- son site web :

<http://portal.education.lu/secam>

Certaines parties sont accessibles à tous :
rubriques Médiateurs, Formation continue, Contacts

Pour aller plus loin, cliquer sur « Connexion » et entrez votre IAM. Vous aurez alors accès aux informations légales, réglementaires, pratiques, pédagogiques, etc.

Prochainement davantage de ressources pédagogiques partagées en ligne :

- [consultez la page d'accueil du site !](#)